

Communiqué de presse
Lyon, le 7 décembre 2018

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et La métropole de Lyon lancent un appel à projet pour la création d'un service de 47 places destiné à accompagner les adultes en situation de handicap.

La Métropole de Lyon, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, s'implique aux côtés de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en lançant ce jour un appel à projets en faveur des personnes en situation de handicap. Celui-ci a pour objectif de créer un nouveau service d'accompagnement médico-social de 47 places pour aider, au quotidien, les adultes présentant un handicap psychique et ayant des difficultés importantes dans l'accès et le maintien au sein de leur logement.

Cet appel vient s'ajouter à celui lancé en juillet 2018 dédié à la création d'un établissement d'accueil médicalisé de 60 places. Cette nouvelle étape s'inscrit dans le cadre du **Projet Métropolitain des Solidarités 2017-2020** voté le 6 novembre 2017 et favorise à la fois :

- le soutien à la recomposition, la rénovation et le déploiement de l'offre en établissements médicalisés et services dédiés ;
- le développement de solutions permettant la désinstitutionalisation et l'insertion urbaine des personnes en situation de handicap.

« Engagée depuis 2015 aux côtés des acteurs médico-sociaux du territoire, la Métropole de Lyon multiplie les initiatives en faveur des personnes en situation de handicap afin de préserver au mieux leur autonomie. Que ce soit en matière de logement, de mobilité ou en matière de services du quotidien, il est important de faciliter les gestes et les habitudes quotidiennes des personnes les plus fragiles, et cet appel à projet est l'une des illustrations concrètes de notre mobilisation » souligne David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon.

Le **Projet régional de santé 2018-2028**, adopté le 28 mai 2018 par le directeur général de l'ARS, et publié le 14 juin 2018, définit, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, la politique de santé de la région pour les 10 prochaines années. Il définit, organise et programme la mise en œuvre des priorités de santé dans notre région. Le PRS, à travers son Schéma régional de santé, fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre des établissements et des services médico-sociaux notamment, et détermine toutes les actions qui permettront de les atteindre.

« La création, sur le territoire de la métropole de Lyon, de 47 places de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) dit de « réhabilitation psychosociale », orientées vers le rétablissement et l'insertion des personnes en situation de handicap psychique viendront développer l'offre pour répondre davantage aux besoins d'accompagnement de ces personnes. » Philippe Guétat, Directeur départemental du Rhône et de la métropole de Lyon de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Les candidats peuvent déposer un dossier jusqu'au 14 février 2019 inclus. Les projets seront étudiés dans le respect des critères d'évaluation et de notation annexés au cahier des charges par une commission de sélection composée notamment de l'ARS, de la Métropole de Lyon et de représentants des usagers.

L'appel à projets est disponible sur les sites de : [l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#) et de [la Métropole de Lyon](#).

Contacts presse : Métropole de Lyon
Magali DESONGINS
mdesongins@grandlyon.com
04 26 99 36 80 – 06 69 33 28 90

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Amélie ROUX-RUBIO
amelie.roux-rubio@ars.sante.fr
04 27 86 55 55